



Remise du rapport à la suite de la concertation sur l'inclusion dans une société numérique

CITOYENS D'UNE SOCIÉTÉ NUMÉRIQUE ACCES, LITTÉRATIE, MÉDIATIONS, POUVOIR D'AGIR : POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE D'INCLUSION

Dossier de presse

*Remis à la Ministre déléguée chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et
de l'économie numérique Fleur Pellerin*

Journées de l'AVICCA, Paris, le 26 novembre 2013

Association des villes et des collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel



Sommaire

Avant-propos

Synthèse du rapport sur l'inclusion dans une société numérique : Pour une nouvelle politique d'inclusion

Changer d'ambition pour faire société : l'inclusion numérique par l'accès, la littératie, la médiation, et le pouvoir d'agir

Les recommandations du rapport sur l'inclusion numérique pour une nouvelle politique d'inclusion

La concertation du groupe inclusion : un modèle à prolonger

Membres du groupe de travail inclusion

Liste des personnes rencontrées dans le cadre de la concertation

A propos du Conseil national du numérique

Avant-propos



Valérie Peugeot, Vice-présidente du Conseil national du numérique, en charge du groupe de travail inclusion

Ce rapport, rédigé au terme de 6 mois de réflexion collective, est d'abord le fruit d'un travail d'écoute. Une soixantaine de contributeurs – acteurs de l'inclusion sociale, médiateurs, enseignants-chercheurs, élus locaux et nationaux, cadres administratifs de collectivités et de ministères, représentants de réseaux associatifs, d'entreprises, responsables de formations... –, ont bien voulu nous nourrir de leurs témoignages et suggestions. Nous les en remercions vivement.

Ils ont bousculé certaines de nos certitudes, héritées de près de deux décennies de politiques publiques de lutte contre la "fracture numérique". **Ils nous ont confortés dans notre objectif principal : refuser l'accroissement des inégalités, construire de nouvelles solidarités, aspirer à une société authentiquement inclusive.** Un objectif qui peut paraître en décalage avec l'esprit du temps alors que les inégalités de niveau de vie et de patrimoine ne cessent de s'accroître dans notre pays comme ailleurs et que règne chez de nombreuses élites une forme de fatalisme, dont on constate les ravages politiques. Un objectif pourtant très réaliste dès qu'on se penche sur la myriade d'initiatives de solidarité citoyennes qui aujourd'hui encore fleurissent dans tous les territoires français.

Ce document est avant tout un cadre de pensée pour l'action. **Nous devons d'abord nous affranchir du concept de fracture numérique.** Il pousse à croire que le problème serait résolu dès lors que des mesures, forcément temporaires, parviendraient à faire « rentrer dans le numérique ceux qui en sont exclus ». Quand plus de 80% d'une population est équipée et connectée ; quand tous les jours surgissent de nouvelles générations d'outils qui appellent autant d'apprentissages ; quand nos manières de travailler, d'étudier, de nous relier, de nous déplacer, de créer, de partager se transforment à l'aide et du fait du numérique, cette vision binaire du dedans et du dehors ne tient plus. Nous sommes entrés dans une phase permanente d'apprentissage collectif et de remise en cause personnelle.

Nous devons ensuite composer avec trois constats, qui pourraient apparaître contradictoires au premier regard, alors qu'ils découlent tous de l'omniprésence du numérique. **En premier lieu, les enjeux d'inclusion numérique concernent désormais l'ensemble de la population et nous sommes face à une cible mouvante :** une personne à l'aise avec le numérique aujourd'hui dans son univers familial et amical pourra se trouver perdue demain quand il lui faudra réinventer son métier numérisé ou soigner une pathologie via un dispositif dématérialisé.

Les non-connectés, devenus minoritaires, sont également ceux qui sont par ailleurs victimes de marginalisation sociale, culturelle et économique, qui appellent d'autant plus des actions spécifiques en faveur de ces publics. Penser l'inclusion dans une société

numérique impose de construire des politiques pour tous sans perdre de vue ceux qui sont les plus fragiles et qui doivent demeurer la priorité.

Mais, troisième constat, le numérique, lorsqu'il est convoqué dans des projets porteurs de sens, peut également constituer un formidable levier ou accélérateur de changement. Mobilisé dans la redécouverte de l'estime de soi, il participe de parcours de reconstruction personnelle. Utilisé dans des projets d'innovation sociale, il apporte des réponses créatives à des besoins sociaux collectifs et nourrit une reconfiguration démocratique.

Ce document ouvre également un certain nombre de pistes d'actions, pour donner corps à notre vision. Nous aurions pu en avancer de nombreuses autres. Comme vous le verrez dans les annexes du rapport, les idées, les initiatives, les expériences réussies ne manquent pas. Elles doivent aujourd'hui trouver auprès des pouvoirs publics, européens, nationaux et territoriaux, un appui en phase avec l'époque que nous vivons : la puissance publique peut se penser comme une plate-forme dont le rôle premier est de soutenir et d'accompagner cette innovation sociale ascendante, d'organiser la mise en réseau et la mutualisation de ces initiatives, parfois d'en accélérer la montée à l'échelle par des dispositifs législatifs.

L'inclusion est bien entendu une affaire de redistribution. Dans une société immatérielle, elle est également une question de « pouvoir d'agir ». Si nous pensons que le numérique n'est pas qu'un enjeu technique et économique mais participe de la construction d'un projet de société, nous devons faire en sorte que chacun dispose des conditions matérielles et culturelles pour en être non pas un simple utilisateur ou consommateur, mais un citoyen à part entière.

Synthèse du rapport sur l'inclusion dans une société numérique : Pour une nouvelle politique d'inclusion

Changer d'ambition pour faire société : l'inclusion dans une société numérique par l'accès, la littératie, la médiation, et le pouvoir d'agir

Un changement d'ambition : une société « avec le numérique »

Le rapport du CNNum sur l'inclusion dans une société numérique recommande une nouvelle politique d'inclusion qui change l'ambition même des politiques précédentes. C'est le sens du document de vision introduisant le rapport « Une ambition pour faire société » : il ne s'agit plus seulement de se préoccuper des 20% de la population qui n'utilisent pas le numérique, bien que cela reste une priorité, mais de constater que, dans une société devenue profondément numérique, les conditions de l'inclusion sociale et économique sont devenues très différentes *pour tout le monde*.

Parler « **d'inclusion dans une société numérique** » plutôt que de fracture numérique ou de e-inclusion implique que toute la population soit intégrée à l'effort d'apprentissage continu exigé par l'évolution permanente des technologies numériques.

Il s'agit autant de veiller à ce que le numérique ne soit pas source d'exclusion que de le convoquer pour appuyer, imaginer, construire des politiques d'inclusion, de solidarité, en général.

Adopter un nouveau regard sur les relations entre numérique et société suppose de dépasser les approches classiques qui se concentrent soit sur l'accès pour tous, soit sur le potentiel libérateur du numérique, et de penser une **société « avec le numérique »** pour que l'action publique agisse de manière globale sur toutes les dimensions, positives ou négatives, du numérique.

Ce changement d'ambition est né de plusieurs constats :

- ❖ **La diffusion rapide des technologies numériques fait du numérique non plus une option mais une exigence.** On ne peut pas penser les politiques publiques avec le même prisme que celui d'il y a vingt ans, maintenant que près de 80% de la population utilise un ordinateur et Internet au quotidien ;
- ❖ **La pénétration croissante du numérique est concomitante à une période d'accroissement des inégalités sociales et économiques.** La pauvreté, le chômage, l'isolement et la précarité sont parfois aggravés par le manque de culture numérique comme par la déshumanisation que peut engendrer la numérisation des services essentiels. La médiation dans le numérique devient une priorité ;
- ❖ **Le mythe des « digital natives » est dépassé** et l'écart entre la capacité à *utiliser* et la capacité à *maîtriser* le numérique doit être réduit par un apprentissage continu des technologies.

Ces constats nous amènent à dépasser le concept de « fracture numérique ». Ce concept est en effet réducteur car trop orienté vers les questions d'accès et d'usages élémentaires, désormais dépassées pour l'immense majorité de la population. Il en devient du coup inefficace, parce qu'il ne prend en compte, ni les transformations des inégalités à l'ère numérique, ni les opportunités de mobiliser le numérique pour réduire ces inégalités et faciliter l'innovation sociale et les solidarités dont nos sociétés ont tant besoin.

Une nouvelle définition de l'e-inclusion

L'inclusion numérique pensée par le Conseil national du numérique se définit comme *l'inclusion sociale dans une société et une économie où le numérique joue un rôle essentiel.*

Cette nouvelle définition de l'inclusion numérique permet de proposer au gouvernement de s'orienter vers une nouvelle politique qui poursuit deux objectifs stratégiques à la fois en termes de justice sociale et de dynamisme économique :

- ❖ La réduction des inégalités et exclusions sociales en mobilisant le numérique ;
- ❖ Le numérique comme levier de transformation individuelle et collective.

La France ne pourra pas trouver de modèle de développement économique et social durable si tous ses citoyens ne participent pas de cette société numérique.

Les 7 recommandations du rapport pour une nouvelle politique d'inclusion

La seconde partie du rapport sur l'inclusion dans une société numérique propose des actions concrètes à envisager autour de 4 leviers essentiels :

- **l'accès (recommandation 1),**
- **la littératie (recommandation 2),**
- **les médiations (recommandation 3),**
- **le pouvoir d'agir (recommandation 4).**

Ils sont complétés par des actions dans un champ sectoriel qui apparaît comme la priorité numéro un :

- **l'emploi (recommandation 5)**

et par deux séries de mesures destinées :

- d'une part à lever un point de blocage des politiques d'inclusion – **la responsabilisation des décideurs (recommandation 6)**
- et d'autre part à documenter et outiller les politiques publiques par **la recherche et des indicateurs sur l'inclusion numérique (recommandation 7).**

Pour chacune de ces recommandations, le rapport identifie leurs objectifs, établit un bilan des politiques existantes, démontre leur importance, détaille les actions concrètes à entreprendre, et propose des pistes de financement. Des exemples d'initiatives déjà entreprises permettent également d'illustrer ces recommandations.

Les annexes au rapport centralisent les contributions des participants à la contribution ainsi que les initiatives qui ont été mentionnées par les contributeurs.

1 Faire de l'accès à Internet et ses ressources essentielles un droit effectif

L'accès ne concerne pas seulement les questions de réseau et d'infrastructure, mais doit également répondre à un double objectif : permettre à tous de pouvoir utiliser Internet et d'être accompagné dans cet utilisation, et permettre à tous de faciliter les démarches administratives et l'accès aux services essentiels par le numérique.

Le Conseil recommande cinq pistes d'actions, dont une partie pourrait être financée via un pourcentage des investissements prévus en matière de très haut débit :

1. **Poursuivre une politique ciblée de soutien à l'accès à Internet et d'accompagnement des usages** : identification dans tous les territoires et soutien financier des structures qui équipent et forment les publics les plus marginalisés, que ce soit pour des raisons économiques, sociales ou culturelles ;
2. **Créer un « trousseau numérique » à disposition de tous les français** : contenant les éléments indispensables pour évaluer dans un quotidien numérisé. Ce trousseau peut comporter une domiciliation numérique, un espace de stockage en ligne des principaux documents administratifs numérisés, un numéro de téléphone, une messagerie, etc. qui respecte les règles de protection des données ;

3. **Développer des « tarifs sociaux » ciblés pour l'Internet et le mobile** et encourager des politiques tarifaires de la part des opérateurs de logement social. Par exemple, une offre groupée en fonction du montant du loyer¹, ou des dispositifs d'équipement en très haut débit obligatoire sur le bâtiment neuf ;
4. **Harmoniser les sites d'accès aux services publics par des interfaces cohérentes** : en repensant l'offre numérique de services publics (sites, applications, etc.) de façon à la rendre simple, efficace, et pertinente par rapport aux expériences des utilisateurs. Par exemple, le Royaume-Uni a adopté une stratégie « digital by default », assortie d'une charte de 10 principes de design pour repenser la structure des sites publics, qui devraient permettre d'économiser 1,2 milliards d'euros ;
5. **Faire de l'accessibilité des sites et applications une obligation** : en rendant d'ores et déjà obligatoire l'application du Référentiel général d'accessibilité des administrations (RGGA), en généralisant les normes du W3C et l'adoption de référentiels, afin d'ouvrir les sites Internet publics aux publics en difficulté².

2

Faire de la littératie pour tous le socle d'une société inclusive

La littératie numérique doit être comprise comme « **l'aptitude à comprendre et à utiliser le numérique dans la vie courante, à la maison, au travail, et dans la collectivité en vue d'atteindre les buts personnels et d'étendre ses compétences et capacités**³ ».

Cette littératie numérique recouvre un bouquet de compétences et connaissances, des plus élémentaires – manipuler des équipements et des interfaces, aux plus ambitieuses – trier l'information, explorer des données, mobiliser les outils collaboratifs, concevoir, réaliser, modifier avec le numérique, mais aussi coder, pour pouvoir maîtriser le monde numérique de demain et non le subir. Il s'agit aussi de développer une compréhension minimale du fonctionnement de l'économie numérique (ex : la valeur de la donnée) qui permette au citoyen d'avoir une distance critique.

Le Conseil recommande quatre actions-clés à entreprendre pour la littératie numérique :

1. **Former massivement à la littératie numérique de l'enfance à l'âge avancé** : et ce dans toutes les filières. Cet enseignement comprend la discipline informatique, ainsi que d'autres composantes de la culture numérique, et suppose l'expérimentation de nouveaux modes d'enseignement afin de développer l'exprit d'exploration, de collaboration et d'innovation. La formation professionnelle au numérique doit être rendue systématique, par l'intégration de modules « littératie numérique » dans les centres de formation par exemple ;

¹ Sur le modèle du projet XnetRoseaie d'un acteur de l'habitat social, « Le Toit angevin » : <http://www.letoitangevin.com/>

² Selon une étude européenne, 28% des répondants français ayant une affection de long terme ou un problème de santé déclarent avoir des difficultés à utiliser un site public – Flash Eurobarometer 345 « Accessibility Report », décembre 2012

³ OCDE, La littératie à l'ère de l'information, 2012

2. **Former au numérique les publics exclus (précaires, migrants, sans-papiers, détenus, ect.)** : afin de rendre le numérique un levier de transformation de la vie personnelle, de réinsertion, et de reconquête de l'estime de soi. Cette formation doit être dispensée par les acteurs et dans les lieux fréquentés habituellement par ces publics, en s'appuyant sur des matériels « légers » (tablettes, téléphones) ;
3. **Former les enseignants, les formateurs professionnels, les travailleurs sociaux**, afin d'intégrer la littératie numérique dans leurs pratiques professionnelles. La formation des formateurs est un préalable *sine qua non* aux 2 points précédents, et implique une coordination entre les ministères de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle et de l'éducation nationale, mais aussi avec les acteurs qui dispensent et financent ces formations ;
4. **Constituer des référentiels communs de littératie numérique** : en mettant en réseau les acteurs de la littératie numérique afin de définir les méthodologies, les standards, et faire constamment évoluer les programmes de formation pour s'adapter à la réalité mouvante des savoirs numériques.

3

S'appuyer sur le numérique pour renforcer le « pouvoir d'agir » de tous les citoyens

Toujours dans la poursuite d'une meilleure inclusion sociale générale et du déploiement de solidarités plus fortes, le numérique peut être mobilisé autour de deux objectifs :

- ❖ Il peut faciliter la participation active des citoyens aux initiatives locales, aux débats publics et projets collaboratifs, et ainsi susciter un renouveau de la vie collective.
- ❖ Il constitue un vecteur pour une montée en puissance de l'innovation sociale et collective, notamment sur les enjeux majeurs auxquels la société est aujourd'hui confrontée : inégalités, transition énergétique, vieillissement démographique, etc.

Dans ce cadre, le Conseil a identifié cinq actions clés pour une politique favorable au pouvoir d'agir :

1. **Lancer un programme de « co-design des politiques publiques »** : fondé sur des méthodologies collaboratives, ils permettent d'améliorer en permanence les services publics en y impliquant à la racine les usagers ;
2. **Reconnaître et soutenir l'innovation sociale** : car elle permet de répondre à des besoins peu ou mal couverts par le marché et l'action publique. Elle n'attend pas le numérique pour fleurir, mais la mobilisation de dispositifs numériques peut dans certains cas en augmenter l'efficacité, lui permettre de changer d'échelle, de s'adjoindre de nouvelles formes de créativité ou de financement. Cette innovation sociale avec du numérique doit être particulièrement soutenue ;
3. **Inventer l'Etat-plateforme pour outiller numériquement le pouvoir d'agir** : l'Etat peut aller plus loin dans un repositionnement comme facilitateur et ressource ouverte pour l'innovation sociale et citoyenne en systématisant les dispositifs de transparence sur les financements et politiques publiques, en amplifiant sa politique d'ouverture

des données, mais aussi en ouvrant via des API des ressources informatiques publiques ;

4. **Augmenter le débat public** : en alimentant les débats publics par des documents ouverts mis en ligne, en incitant la Commission nationale du débat public à réaliser un travail de capitalisation des expériences de débats passés portés par des collectifs citoyens, en développant des plateformes de débat public adaptées aux usages des internautes et en encourageant le financement de la formation à l'écriture collaborative publique.

4

Réinventer les médiations à l'ère numérique

La numérisation des services publics et privés peut rendre leur accès difficile, voire inintelligible pour certains publics, ce qui est source d'inégalités mais aussi de moindre efficacité économique. Aussi, même si les populations montent globalement en compétences, les médiations restent et resteront indispensables pour accompagner les publics aux plus près de leur lieu de vie et de leurs besoins.

Dans ce cadre, le Conseil recommande les actions suivantes :

1. **Définir une stratégie moderne de présence des services publics** : par la mutualisation entre administrations des espaces, des moyens techniques et de personnels dans les lieux d'accueil physique comme dans les plateformes en ligne et téléphoniques, afin de mieux accompagner les usagers dans leurs démarches administratives. Les initiatives expérimentées dans les Maisons de services publics, dans certains espaces publics numériques, sont des pistes à explorer ;
2. **Prendre appui sur la richesse des initiatives de terrain pour développer de nouvelles médiations** : de nombreuses initiatives de médiation existent déjà, portées par une diversité d'acteurs – associations, collectivités, agents publics, entreprises, médiathèques... – ; **il s'agit de capitaliser sur ces initiatives** ;
3. **Organiser à l'échelle des territoires le réseau des lieux partagés** : A côté des lieux pensés spécifiquement pour les médiations numériques – EPN notamment –, toutes sortes d'espaces publics, associatifs ou privés d'accueil du public déjà existants peuvent mettre en place un service de médiation numérique de manière à mailler le territoire à l'échelle du bassin de vie ;
4. **Reconnaître les métiers de la médiation** : les médiateurs – conseils, accompagnateurs, intermédiaires, animateurs – sont des fonctions essentielles, qui pourtant aujourd'hui sont peu ou pas reconnues. Ils doivent bénéficier d'une plus grande reconnaissance et d'itinéraires professionnels leur permettant d'enrichir et diversifier leur métier ;
5. **Organiser et animer l'échange d'expérience, la capitalisation entre les acteurs de la médiation** : ces acteurs de la médiation souffrent d'isolement et de l'absence de dispositifs de mutualisation permettant à leurs initiatives de passer à l'échelle. Cette mutualisation doit s'organiser selon un regroupement qui peut varier d'un territoire à l'autre (région, département, ou en s'évadant des frontières

administratives) selon la réalité des acteurs. Une structure centrale peut animer ce réseau et fournir les outils de la capitalisation.

5 L'emploi numérique : ouvrir la porte aux 900 000 jeunes à la dérive

Les métiers exigeant des compétences numériques se multiplient au même rythme que le pourcentage des jeunes sans formation, sans emploi et sans projet de vie, augmente. Un dispositif d'accès à l'emploi numérique, ciblant les jeunes et les populations désavantagées peut justement résoudre ce paradoxe. Ceci contribuerait à la compétitivité de la France dans le domaine du numérique, d'autant plus que d'ici 2015, 400 000 nouveaux emplois dans le numérique seront disponibles, donc à pourvoir.

Dans ce cadre, le Conseil recommande trois axes d'actions pour l'emploi numérique, financés par des fonds de la formation continue, des structures de gouvernance de projet, des plateformes de financement participatif, des centres d'apprentissage et fondations :

1. **Changer le regard sur les emplois numériques et les profils « jeunes »** : en donnant aux acteurs de l'emploi et de l'insertion une meilleure compréhension des métiers du numérique et des compétences nécessaires ; en s'appuyant sur les savoirs numériques informels dont de nombreux jeunes disposent déjà ;
2. **Changer les recrutements** : en impliquant les entreprises qui se positionnent déjà en faveur de l'inclusion numérique à créer des emplois et développer des réseaux de formation. Un réseau de centres de formations en apprentissage, des certifications, des dispositifs de tutoriels dans les écoles et les entreprises, sont des exemples de leviers, fondés sur le partenariat et la coordination des initiatives ;
3. **Préparer l'emploi par des immersions et des incubations de projets** : en développant une culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat en mode startup dès l'école, afin d'impliquer les jeunes et les enseignants dans l'accompagnement à l'innovation et l'entrepreneuriat.

6 Aider les décideurs à embrasser les enjeux sociaux et politiques du numérique

Les personnes en position de responsabilité, du secteur public et du secteur privé, doivent également changer leur vision du numérique afin d'accompagner plutôt que de subir le rôle du numérique dans la transformation de leur métier, de leur secteur d'activité, de leur stratégie d'entreprise, des rapports sociaux, etc.

Les élus et décideurs de l'administration doivent considérer le numérique non pas seulement dans ses dimensions techniques et économiques, mais aussi par le prisme des transformations sociales et culturelles qui l'accompagnent. Dans l'entreprise, le numérique doit être perçu par les décideurs comme outil de modernisation du management notamment.

Dans ce cadre, le Conseil recommande quatre axes d'actions pour la culture numérique des décideurs :

1. **Donner une formation spécifique aux enjeux politiques, économiques, et sociaux liés au numérique aux cadres administratifs et élus** : en présentant le fonctionnement de l'économie numérique, les grandes tendances technologiques, les enjeux de société et controverses liées au numériques, et en sensibilisant à l'évaluation des politiques publiques numériques ;
2. **Mettre en place des référentiels en contenu ouvert comme support de ces formations** : par les organismes proposant des formations aux élus et cadres administratifs ;
3. **Renforcer dans la formation des futurs cadres d'entreprise les réflexions sur la relation sciences, technologie et société** : en généralisant l'apprentissage de la cartographie des controverses dans les grandes écoles par exemple ;
4. **Travailler avec les structures de mise en réseau des dirigeants pour développer les outils d'une culture numérique et de l'inclusion.**

7

Disposer d'indicateurs adaptés à l'état actuel des sociétés numériques et aux nouveaux objectifs d'e-inclusion

Disposer d'indicateurs d'e-inclusion permettra d'accompagner les politiques publiques d'inclusion dans une société numérique dans la durée, de les évaluer, et de les améliorer en continu. Ils permettront également d'enrichir de nouveaux indicateurs de richesse ou de développement humain.

Le Conseil recommande de créer un dispositif d'observation de l'inclusion dans la société numérique par les actions suivantes :

1. **La définition d'une série de 5 à 10 indicateurs « open source »**, invitant les acteurs de l'inclusion à les enrichir et permettant leur appropriation directe par les acteurs ;
2. **L'évaluation régulière des projets numériques par ces indicateurs ;**
3. **La définition de programmes de recherches en sciences humaines et sociales** centrés sur la mesure des usages et de la dimension sociale du développement du numérique
4. **Le développement de labels valorisant les initiatives collectives en matière numérique.**

La concertation du groupe inclusion : un modèle à prolonger

A la suite du renouvellement du CNNum, la Ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation et de l'Economie Fleur Pellerin a saisi le CNNum en février 2013 afin qu'il élabore des recommandations sur les politiques d'inclusion à mettre en œuvre. Le CNNum a ainsi constitué un groupe de travail en interne, piloté par Valérie Peugeot, vice-présidente en charge des questions de transition numérique et de société de la connaissance.

Les « vendredis contributifs » du groupe de travail inclusion : une méthodologie participative efficace et ouverte au débat

Dans le même esprit que les travaux du CNNum sur la fiscalité du numérique, le groupe de travail sur l'inclusion dans une société numérique a décidé d'adopter une méthodologie innovante et participative : la concertation. Celle-ci a été organisée sous la forme de « vendredis contributifs », temps d'échange et de réflexion collective entre les membres du groupe de travail du CNNum et des personnalités extérieures reconnues pour leurs compétences et expertise sur le sujet.

Pendant les six mois de la concertation, près de 60 personnes ont contribué à l'élaboration des recommandations finales, par leur participation aux ateliers ainsi que par des contributions écrites⁴, accessibles publiquement, qui ont permis de prendre note des initiatives existantes en matière d'inclusion et des priorités à mettre en lumière dans le rapport.

La diversité des participants – associations, élus, médiateurs, représentants d'entreprise, fédérations professionnelles, administrations, experts, et chercheurs – et leur contribution active sont les clés du succès et de la créativité de ce rapport, qui s'attache à mettre en perspectives les enjeux de l'inclusion dans une société numérique, et à l'attention de nombreux publics – citoyens, élus, décideurs, etc.

Et après ?

Les recommandations du rapport du CNNum sur l'inclusion dans une société numérique constituent d'abord un cadre de pensée pour l'action, complété par des pistes d'action concrètes. Nous souhaitons ainsi prolonger le processus de concertation de deux manières :

- ❖ **En travaillant de concert avec les décideurs et l'administration** pour les accompagner dans l'identification des recommandations du rapport qui peuvent – et doivent – être mobilisées dans des projets de politiques publiques. A titre d'exemple, les propositions du rapport sur l'équipement du logement social, ou sur la formation peuvent être déployées dans le cadre de dispositifs en cours de transformation ;

⁴ Les contributions écrites sont accessibles sur la page du site sur l'inclusion : www.cnnumerique.fr/inclusion

- ❖ En prolongeant le dispositif de concertation via la mise en débat publique des propositions, afin que la société civile et l'administration travaillent ensemble à la modernisation des politiques publiques d'inclusion, en mobilisant le numérique.



Les vendredis contributifs du CNUM sur l'inclusion numérique – exemples d'infographies et de dispositifs de concertation développés dans le cadre de la saisine. Réalisation des fresques infographiques par Nod-A.

Accéder aux documents du groupe de travail inclusion : www.cnumerique.fr/inclusion

Membres du groupe de travail inclusion et numérique

Membres du Conseil national du numérique

Benoît THIEULIN, Président

Valérie PEUGEOT, Vice-présidente, en charge du groupe de travail inclusion

Christine BALAGUE, Vice-présidente

Serge ABITEBOUL

Nathalie ANDRIEUX

Michel BRIAND

Cyril GARCIA

Audrey HARRIS

Daniel KAPLAN

Laurence LE NY

Sophie PENE

Brigitte VALLEE

Secrétariat général du Conseil national du numérique

Jean-Baptiste SOUFRON, Secrétaire général

Judith HERZOG-BUFALO, Rapporteur adjoint

Listes des personnes consultées et rencontrées dans le cadre de la concertation

Mme Caroline ALLARD, Agence des Nouvelles Solidarités Actives (ANSA)

M. Jean-Pierre ARCHAMBAULT, Association enseignement public et informatique (EPI)

M. Julien BASTIDE, Fédération des centres sociaux

Mme Francine BAVAY, Orange

M. Bernard BENHAMOU, Délégation aux usages de l'Internet (DUI)

Mme Emilie BERDELLOU, Caisse des Dépôts

M. Luc BRETONES, Orange

M. Patrice BOHMERT, Conseil Général des Deux-Sèvres

Mme Annabelle BOUTET, Télécom Bretagne

M. Reynald CHAPUIS, Pôle Emploi

Mme Marie-Odile CHARAUDEAU, Association de la maîtrise et de la valorisation des contenus

Mme Natacha CRIMIER, Région PACA

Mme Dana DIMINESCU, Telecom ParisTech

M. Gilles DOWEK, Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA)

Mme Anne Claire DUBUREIL, CRÉATIF, Conseil Général du Lot

M. Tamer ELAIDY, Association les petits débrouillards

M. Gérard ELBAZE, Médias Cité

Mme Marie-Hélène FERON, La Fonderie

M. Loïc GERVAIS, Médiateur numérique ville de Thonon

Mme Evelyne HEARD, SFR

M. Jacques HOUDREMONT, Le fil des idées

Mme Sophie HOUZET, Pôle Numérique

M. Jacques-François MARCHANDISE, Fondation Internet Nouvelle Génération (FING)

M. Jérôme LAMACHE, CRÉATIF et Espace Public Numérique de Basse Normandie

M. Marc LAGET, Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR)

Mme Dominique LAMBERT, Fondation Steria

Mme Elisabeth LE FAUCHEUR JONCOUR, Ville de Brest

Mme Monique MAI, Orange

M. Serge NEDELEC, Secrétariat Général du Comité interministériel des Villes

M. Pascal PERCQ, Mouvement ATD Quart-Monde

M. Pierre PEREZ, Délégation aux Usages de l'Internet (DUI)

Mme Margault PHELIP, Emmaüs Défi

M. Pascal PLANTARD, M@rsouins, Université Rennes 2

M. Simon ROUSSEY, Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA)

M. Emmanuel SAUNIER, SCIC réseau 2000 (R2K)

M. Yves SIBILAUD, Association Régionale de Soutien aux Espaces Numériques de l'Information et de la Communication (ARSENIC)

Mme Amélie TURET, Délégation aux Usages de l'Internet (DUI)

M. Emmanuel VANDAMME, Association nord internet solidaire (ANSA)

M. Yann VANDEPUTTE, Fédération des centres sociaux

A propos du Conseil national du numérique

Le Conseil national du numérique est une commission consultative indépendante, dont les missions ont été redéfinies et étendues par un décret du Président de la République du 13 décembre 2012, présenté en Conseil des ministres du 12 décembre 2012 par Fleur Pellerin, Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation, de l'Economie numérique. Ses membres ont été nommés par un décret du Président de la République du 17 janvier 2013.

Le Conseil national du numérique a pour mission de formuler de manière indépendante et de rendre publics des avis et des recommandations sur toute question relative à l'impact du numérique sur la société et sur l'économie.

A cette fin, il organise des concertations régulières, au niveau national et territorial, avec les élus, la société civile et le monde économique. Il peut être consulté par le Gouvernement sur tout projet de disposition législative ou réglementaire dans le domaine du numérique.

Il prend la suite du premier Conseil national du numérique, créé le 29 avril 2011.

Tous nos avis et décisions sont disponibles sur notre site Internet : www.cnnumerique.fr

Pour consulter l'ensemble de nos travaux par thématique de saisine :

Fiscalité : <http://www.cnnumerique.fr/fiscalite/>

Net Neutralité : <http://www.cnnumerique.fr/neutralite>

Enseignement de l'informatique <http://www.cnnumerique.fr/enseignementinformatique/>

Inclusion numérique : <http://www.cnnumerique.fr/inclusion/>

Ecosystèmes de plateformes : <http://www.cnnumerique.fr/plateformes>

Conseil national du numérique

Bâtiment Atrium

5 place des vins de France

75573 Paris Cedex 12

info@cnumerique.fr - @CNNum

01 53 44 21 25

Contact presse

Secrétariat général du CNNum

presse@cnumerique.fr

www.cnumerique.fr

www.cnumerique.fr/inclusion